



■ ■ **AIDE-MÉMOIRE** ■ ■
INFORMATIONS - CONSEILS

EN CAS DE SINISTRE : INONDATION

**Quoi faire EN PRÉVISION, EN CAS D'ALERTE,
PENDANT et APRÈS une inondation**

COORDONNÉES ET LIENS IMPORTANTS

LE PARTAGE DES RESPONSABILITÉS EN SÉCURITÉ CIVILE
Citoyens – Municipalité – Entreprises – Gouvernement

Quoi faire EN PRÉVISION, EN CAS D'ALERTE, PENDANT et APRÈS une inondation

À tous les résidents (propriétaires et locataires), toutes les entreprises et propriétés situées dans une zone inondable.

1- Quoi faire EN PRÉVISION d'une inondation ?

- **Abonnez-vous au Système de surveillance de la rivière Chaudière (SSRC).** Vous pouvez vous inscrire en cliquant sur le lien suivant: http://www.ssrc.cobaric.qc.ca/publique_abonnement.php



APERÇU GÉNÉRAL DES STATIONS

STATION	STATUT	TENDANCE	SEUIL	NIVEAU ACTUEL	DÉBIT	DERNIÈRE VARIATION	LIEN STATION
LAC-MÉGANTIC CEHQ 023427				394.432 m	5.32 m ³ /s	13:15:00 2017-02-10	Détail de la station
BARRAGE SARTIGAN CEHQ 023429				174.070 m	14.15 m ³ /s	13:45:00 2017-02-10	Détail de la station
ST-GEORGES PONT ROUTE 271				161.570 m	N/A	12:57:00 2017-02-10	Détail de la station
RIVIÈRE FAMINE CEHQ 023422				N/A	3.14 m ³ /s	13:30:00 2017-02-10	Détail de la station
NOTRE-DAME-DES-PINS PONT COUVERT				156.000 m	N/A	12:31:00 2016-02-26	Détail de la station
BEAUCEVILLE PONT ROUTE 108				146.470 m	N/A	12:06:00 2017-02-10	Détail de la station

LÉGENDE DES SEUILS

État non disponible	État normal	Seuil de surveillance	Inondation mineure	Inondation moyenne	Inondation majeure
---------------------	-------------	-----------------------	--------------------	--------------------	--------------------



Historique du niveau

Prévisions météo

Beauceville, QC
-16°C
Vent: NO 20 km/h
Rafale: 42 km/h
Refr. éolien: -25

Aujourd'hui
-16°C
soir/nuit
-20°C
sam
-8°C

Environnement Canada

RSS d'Environnement Canada
RSS de Météo Média

Accéder au site de Météo Média

STATION

Pont route 108 / BEAUCEVILLE

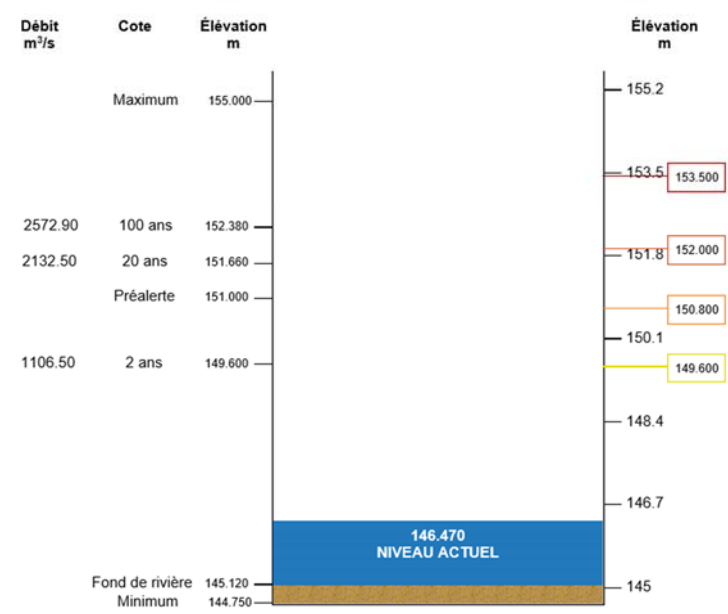
Coordonnées GPS
Système géodésique NAD 83, projection UTM, Zone 19T, Vrai Nord:
03.62914;51.19019

Description
La caméra est située du côté ouest au nord du pont sur le premier lampadaire le long du muret. La position de la caméra est 03.62875;51.19025 dans le même système géodésique que la sonde. La sonde ultrason est fixée au premier palier de l'escalier donnant accès à l'île Ronde. La station précédente dans les paramètres est St-Georges Pont route 271. BREF HISTORIQUE DES INONDATIONS: 2006-10-21 à 153.4m, 1991-04-06 à 154.6m, 1957-12-21 à environ 155.5m



TENDANCE	SEUIL	NIVEAU ACTUEL	DÉBIT	DERNIÈRE VARIATION	GRADIENT		
					ACTUEL 15 MINUTES	DERNIÈRE HEURE	3 DERNIÈRES HEURES
		146.470 m	N/A	12:06:00 10-02-2017	0m/h	0m/h	-0.01m/h

ÉCHELLE DE COTE



LÉGENDE DES SEUILS

État non disponible État normal **Seuil de surveillance** Inondation mineure Inondation moyenne Inondation majeure

PREPAREZ VOTRE PROPRE PLAN DE MESURES D'URGENCE

• **Prévoyez votre trousse d'éléments à apporter en cas d'évacuation (pour une durée de 3 jours)**

En cas d'évacuation de votre domicile, par exemple lors d'une panne de courant prolongée ou d'une alerte d'inondation les articles suivants pourraient vous être très utiles :

- Médicaments et prescriptions
- Articles pour l'hygiène – brosses à dents, serviettes, savon, papier hygiénique
- Vêtements de rechange
- Couvertures
- Argent
- Clés de voiture et de maison
- Porte-monnaie, cartes et pièces d'identité
- Articles pour bébés – lait maternisé, couches jetables, biberons
- Articles pour animaux domestiques – nourriture, médicaments, laisse (pour la prise en charge par votre famille ou vos amis)
- Une radio à piles ainsi que des piles de rechange pour être en mesure de connaître et de suivre les directives et recommandations de votre municipalité et des divers ministères.



- Mettez à l'avance ces articles dans un sac à dos ou un bac.
- Si vous êtes une personne à mobilité réduite, n'oubliez pas votre canne, marchette ou fauteuil roulant.



• **Prévoyez un endroit où aller si vous êtes obligés d'évacuer votre domicile** (prévoyez aussi une méthode de surveillance temporaire).

• **Prévoyez aussi pour vos animaux.** Ils ne sont pas admis dans les CISS (Centre d'inscription et de services aux sinistrés). La SPA Beauce-Etchemin de Beauceville est l'organisme qui pourra assurer la prise en charge de votre ou vos animaux. **Les frais pour l'hébergement, l'alimentation et le transport ainsi que diverses conditions sont à votre entière responsabilité.**



- **C'est votre entière responsabilité et vous devrez signer un contrat avec la SPA.**
- **418 774-8803 heures d'ouvertures / 418 774-8801 urgence**

• **Et vos véhicules ?** Soyez alertes et vigilants pour déplacer vos véhicules et ne pas les stationner en zone inondable. C'est une responsabilité individuelle.

- **Renseignez-vous auprès de professionnels:**



- **auprès d'un électricien** de la méthode sécuritaire pour couper le courant dans votre maison ou pour votre système de chauffage (s'il y a lieu) ;
- **auprès un plombier** pour évaluer quelles pourraient être les mesures à prendre pour empêcher ou limiter le refoulement des eaux à l'intérieur de votre propriété (pompe, clapet...) ;
- **auprès de votre fournisseur d'appareil de chauffage...**




2- Que faire EN CAS D'ALERTE d'inondation?



- Mettez en application votre plan de mesures d'urgence.
- Rangez en hauteur ou montez à l'étage supérieur les objets qui se trouvent au sous-sol ou au rez-de-chaussée. Rappelez-vous que seuls les biens essentiels peuvent être admissibles à une aide financière.
- Suivez l'évolution de la situation à la radio, à la télévision ou sur Internet. Respectez les consignes de sécurité transmises.
- Avant que l'eau n'ait commencé à envahir le sous-sol, coupez le courant dans toute la maison afin d'écartier tout danger d'électrocution ou d'incendie. Pour ce faire : avec un bâton sec, faites basculer l'interrupteur principal à la position «arrêt». Assurez-vous d'abord que vous n'avez pas les pieds sur un plancher humide ou que vous n'êtes pas appuyés contre un objet de métal. (Source : Hydro-Québec)
 - Dans le doute, contactez votre SSI pour la fermeture de votre électricité.
- Déplacez votre ou vos véhicules dans des endroits sécuritaires.
- **Il est important de noter que la Ville ne met aucun équipement à votre disposition.**

3- Quoi faire PENDANT une inondation ?

- **Suivez les directives et recommandations de la Ville et des ministères** (Internet, Facebook, radios...).
- Si l'eau commence à envahir le sous-sol, ne touchez à rien ! Communiquez immédiatement avec Hydro-Québec au 1 800 790-2424 pour faire interrompre le service au compteur ou au poteau (Source : Hydro-Québec) ou contactez votre SSI pour la fermeture immédiate.
- **Si vous devez évacuer votre demeure** : fermez les portes et fenêtres, débranchez le plus d'appareils électriques possible (sauf le réfrigérateur et le congélateur), fermez l'entrée d'eau (si possible, selon votre système de chauffage).

- **Si vous devez évacuer votre résidence à cause d'une inondation ou si la situation affecte des appareils à gaz naturel, fermez la vanne d'alimentation rouge avant de quitter et avertissez Gaz Métro au 1 800 361-4568 ou 514 598-3222.** (Source : GazMétro) ou contactez votre SSI pour la fermeture immédiate.
- N'attendez pas que les routes soient devenues impraticables pour quitter votre résidence. Votre vie est plus précieuse que votre véhicule.
- Maintenez une surveillance (adaptée) de votre résidence et respectez les consignes de sécurité et de circulation.
- **Respectez les zones interdites au stationnement** (6^e et 9^e Avenue), ces artères deviennent des voies d'accès prioritaires pour la circulation locale lorsque le boulevard Renault et l'avenue Lambert sont inondés ou fermés. 
- **Inscrivez-vous auprès du centre de coordination et/ou de l'administration municipale si vous avez subi des pertes et/ou dommages ou remplissez le formulaire de déclaration de sinistre** disponible sur notre site Internet, afin d'être éligible à l'aide gouvernementale (s'il y a lieu). http://ville.beauceville.qc.ca/form_sinistre.php 
- Inscrivez-vous et rendez-vous au Centre d'Inscription et de Services aux Sinistrés (CISS) si vous devez évacuer votre domicile et que vous avez besoin des services essentiels (alimentation, hébergement...). Le CISS est normalement situé à l'hôpital de Beauceville.
- **Agissez prudemment, demandez l'aide de professionnels au besoin et demeurez toujours à l'écoute des médias.**
- **Il est important de noter que la Ville ne met aucun équipement à votre disposition.**
-  **Contactez le centre de coordination pour obtenir de l'information en tout temps 418 774-9137**

3- **Quoi faire APRÈS une inondation ?**

- **Suivez les directives et recommandations de la Ville et des ministères** (Internet, Facebook, radios...).
- ✓ Une **collecte spéciale des ordures** est souvent offerte par la Ville dans les secteurs touchés selon l'état de la situation, dans les jours suivant une inondation.

- **N'oubliez pas de vous inscrire auprès du centre de coordination et/ou de l'administration municipale si vous avez subi des pertes et/ou dommages** afin d'être éligible à l'aide gouvernementale (s'il y a lieu).

- Vous pouvez remplir le formulaire en ligne disponible sur notre site :
www.ville.beauceville.qc.ca/form_sinistre.php
- Vous trouverez les informations du MSP (ministère de la sécurité publique) concernant ce qui peut être éligible à une aide financière après sinistre :

<http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-civile/aide-financiere-sinistres.html>



- Lorsque ce sera permis et sécuritaire, regagnez votre domicile prudemment et demandez l'aide de professionnels au besoin.

- Comment réintégrer votre domicile en toute sécurité après l'avoir évacué :

http://ville.beauceville.qc.ca/upload/documents/Inondation/Comment_Reintegrer_Domicile.pdf

- **Avant de rétablir le courant** ou de demander qu'on vous raccorde, consultez un électricien surtout si le panneau de distribution a été inondé et/ou d'autres composantes électriques (réservoir d'eau chaude, fils, prises électriques, plinthes électriques, ...). Il vous dira dans quel état se trouve votre installation, effectuera les travaux nécessaires pour la remettre en bon état et, si le service a été coupé au compteur ou au poteau, demandera à Hydro-Québec de rétablir le service. (Source : Hydro-Québec)



- Lors de la réintégration des lieux après une inondation, **ne rouvrez pas vous-même l'alimentation en gaz naturel**. Il s'agit d'une procédure spécialisée que doit réaliser Gaz Métro. Appelez le service à la clientèle de Gaz Métro pour demander une ouverture de compteur à la suite d'une inondation : 1 800 361-4568. (Source : GazMétro)

- **Demeurez à l'écoute des médias** durant plusieurs jours afin d'être tenu au courant des conseils divers (cueillette spéciale des ordures, conseils santé, sécurité, programmes d'aide...).

- **Jetez toutes les denrées alimentaires, périssables ou non**, se trouvant à l'intérieur de la maison ou des bâtiments, **qui ont été en contact avec l'eau de l'inondation**.

Nettoyez et désinfectez tout en suivant les recommandations des fabricants ou selon les conseils suivants de services de santé (moisissures, désinfection, ordures...) :

http://ville.beauceville.qc.ca/upload/documents/Inondation/Comment_Reintegrer_Domicile.pdf

- **Il est important de noter que la Ville ne met aucun équipement à votre disposition.**

COORDONNÉES ET LIENS IMPORTANTS



418 774-9137

CISS

CISSS – Hôpital Beauceville

Centre d'inscription et de services aux sinistrés
(ouvert lorsque requis)

418 774-9137



310-4141



1-800 790-2424



1-800 361-4568



SERVICES PSYCHOSOCIAUX

Urgence-Détresse 1 866 277-3553

Pour des **conseils santé** (Info-Santé)

811, #1

Pour parler à un intervenant social pour une
situation à caractère psychologique (Info-Social)

811, #2

COORDONNÉES ET LIENS IMPORTANTS (suite)



Télévision communautaire
de Beauceville

Sogetel # 2 - Vidéotron # 11



SITE DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

<http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-civile/urgence.html>

- ✓ Comment bien se préparer à faire face à un sinistre
- ✓ Comment réintégrer votre domicile en toute sécurité après l'avoir évacué
- ✓ Comment obtenir une aide financière suite à un sinistre
- ✓ Préparer sa trousse d'urgence
- ✓ Préparation d'un plan d'évacuation ou de confinement au domicile
- ✓ Lois et règlements sur la sécurité civile

LE PARTAGE DES RESPONSABILITÉS EN SÉCURITÉ CIVILE

Citoyens – Municipalité – Entreprises – Gouvernement

Source : <http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-civile/qui-fait-quoi.html>

Le citoyen est le premier responsable de sa sécurité. En situation de sinistre, il peut être soutenu par sa municipalité qui peut, à son tour, compter sur le soutien des ressources gouvernementales lorsque la situation l'exige.

Le système de sécurité civile du Québec repose sur un partage clair des responsabilités entre les différents acteurs, soit :

1. le citoyen;
2. l'entreprise;
3. la municipalité;
4. les ressources gouvernementales.

Ce partage vise la complémentarité et la cohérence des actions en sécurité civile.

Citoyens

Vous êtes le premier responsable de votre sécurité!

En situation d'urgence ou de sinistre, **il vous revient d'accomplir les premiers gestes** qui seront les plus déterminants pour assurer votre propre sécurité, celle de votre famille et la sauvegarde de vos biens.

Que pouvez-vous faire?

- Assurer convenablement vos biens ;
- [Préparer votre plan familial d'urgence](#) ;
- Avoir en tout temps chez vous des [articles essentiels](#) pour subsister pendant les 3 premiers jours d'une situation d'urgence ou pour emporter en cas d'évacuation ;
- Vous renseigner, auprès de votre municipalité ou sur Internet, sur les risques de sinistre dans votre localité et sur les mesures à prendre pour vous protéger.

Quelle est votre responsabilité sociale?

- Intervenir sur les lieux publics, de votre travail ou de vos loisirs afin d'aider les gens qui vous entourent en attendant du renfort ;
- Vous impliquer comme bénévole auprès de votre municipalité qui doit subvenir aux besoins essentiels des personnes les plus touchées par le sinistre.

Où obtenir des renseignements sur quoi faire avant, pendant et après un sinistre?

- [Conseils de prévention et actions à prendre sur les sinistres possibles](#)
- <http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-civile/se-preparer-aux-sinistres/sinistres/inondation.html>

Entreprises

Chaque propriétaire d'entreprise doit se doter d'un **plan de mesures d'urgence** qui tient compte des conséquences dangereuses que ses activités pourraient avoir sur la population. De plus, l'entreprise peut prévoir un plan de continuité de ses opérations ou de ses services en cas de situation d'urgence ou de sinistre.

Municipalités

Votre municipalité a prévu un plan de sécurité civile qui contient les mesures à prendre pour faire face à une situation d'urgence ou de sinistre. Ces mesures permettent de maintenir le plus longtemps possible des services essentiels comme :

- le secours et la sécurité des personnes;
- la sauvegarde des biens;
- l'hébergement;
- l'alimentation en eau et en vivres;
- l'hygiène.

Outre ces mesures d'intervention et de rétablissement, la municipalité met généralement en place des mesures pour prévenir les sinistres ou pour en diminuer les conséquences. Elle prévoit aussi habituellement des mesures pour se préparer à faire face aux urgences, comme la tenue d'exercices ou la formation du personnel.

Ressources gouvernementales

En cas de sinistre important, les ressources du gouvernement du Québec à l'échelle régionale et provinciale peuvent prêter assistance aux municipalités lorsque leurs moyens deviennent insuffisants.

Selon l'ampleur du sinistre, l'une ou l'autre ou les deux organisations suivantes coordonnent les ressources gouvernementales en fonction de ce qui a été prévu, selon le cas, dans le plan régional de sécurité civile ou dans le [Plan national de sécurité civile](#).

- [Organisation régionale de la sécurité civile](#) (ORSC)
- [Organisation de la sécurité civile du Québec](#) (OSCQ)

L'efficacité de l'intervention gouvernementale en situation de sinistre repose sur [trois mécanismes de coordination](#).

L'implication du gouvernement fédéral

Le [gouvernement fédéral](#) répond à toute demande d'aide soumise par le gouvernement du Québec, lorsque ce dernier a besoin de ressources supplémentaires pour intervenir lors d'une situation d'urgence ou de sinistre.



INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Service des communications
418 774-9137 poste 1500

Notes
